

Séance du 25 octobre 2019

Convocation 17 octobre 2019

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 25 octobre 2019, à 20h30, suivant la convocation en date du 17 octobre 2019, sous la présidence de M. Alain DOLLEY, Maire.

Présents : M. DOLLEY – MME CHAMPAUD – M. BODIN – M. BIDAUD – M. ROGER – MME SOURDOULAUD – MME TERRIER – M.PAQUET – M. TERRIER – M. DUMONT SAINT PRIEST – M. KONINGS – M. ANOMAN

Représentés : M. COUSIN par M.BIDAUD – M. FRAYSSE par M.KONINGS

Excusés : M. BERNARD

Secrétaire de séance : M. DUMONT SAINT PRIEST

ORDRE DU JOUR :

1 - Compte-rendu de la réunion du 21 août 2019.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages (CHIMB) : renouvellement des membres.

Monsieur le Maire informe les membres de conseil municipal que conformément à l'article R6143-12 du Code de la santé publique, il convient de renouveler les membres du conseil de surveillance des établissements publics de santé tous les 5 ans,

En effet suite aux élections municipales et communautaires de 2014, les membres actuels ont été désignés par les collectivités territoriales le 12 mai 2014 pour une période de 5 ans,

Ainsi, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner à nouveau Mme Marie-Thérèse CHAMPAUD pour représenter la collectivité au conseil de surveillance du CHIMB et ce jusqu'à la fin du mandat en cours.

Monsieur le Maire précise que le mandat des membres du conseil de surveillance, désignés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, prend fin lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Néanmoins, les membres continueront à siéger au sein du conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée.

3 - Travaux de restauration intérieure de l'Eglise : marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'étude diagnostic réalisée en 2018 par Mme Maria-Andrea GRECU, architecte du patrimoine à Limoges, a permis de définir et d'estimer le montant des travaux de restauration intérieure de l'Eglise de Saint Martin de l'Ordination inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,

Ils s'élèvent à la somme de 673 800 euros HT travaux et lots optionnels confondus (hors honoraires de maîtrise d'œuvre, missions SPS, CT...),

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'afin de monter les dossiers de subventions pour cette opération de restauration, il est nécessaire d'avoir une maîtrise d'œuvre. De plus, il précise que la période est plutôt favorable à l'obtention de taux intéressants de subventions.

Ainsi, considérant que la réalisation de ce projet de réhabilitation intérieure nécessite en premier lieu la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à engager la procédure de consultation pour le marché public de maîtrise d'œuvre,

- d'autoriser le Maire à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement du marché ou toute autre situation se rapportant à cette opération.

4 - Communauté de Communes des Portes de Vassivière : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service SPANC 2018.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif réalisé par la Communauté de Communes des Portes de Vassivière selon l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En effet, ce rapport doit être présenté aux conseils communaux des communes adhérentes avant le 31 décembre 2019.

La présentation dudit rapport n'appelant aucune observation particulière, Monsieur le Maire indique que le rapport étant public, il peut être consulté par les usagers du service sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr), conformément à l'article D.2224-3 du CGCT.

5 - Camping municipal : délégation saison 2020.

M. BODIN rapporte au conseil municipal que, comme ailleurs, le taux de fréquentation et donc les recettes ont diminué cette saison. Le camping de Bujaleuf présente des atouts non négligeables tels que le cadre, le rapport qualité/prix, la propreté des équipements... Néanmoins cela ne suffit pas à attirer les touristes. En effet, si on revient trois/quatre années en arrière, le déclin est évident et les taux de remplissage sont en chute libre. Au plus fort de la saison touristique 2019, seulement 40% des emplacements étaient occupés...

Le verdict est sans appel : il faut changer notre manière de faire notamment en termes de communication, de visibilité, de promotion. Mais nous ne sommes pas capables aujourd'hui d'y répondre seuls car nous n'avons ni les connaissances ni les outils pour y parvenir. A Vassivière sur les quatre campings existants, seul celui qui est privé n'a pas souffert cette saison d'une baisse de la fréquentation.

M. Mike VAN ZADELHOFF, qui a tenu le camping cet été, et sa femme Marian propose un partenariat pour relancer la fréquentation du camping municipal.

Lui est créateur de site internet et s'occupe de la communication de plusieurs campings de sud de la France et elle, est spécialisée dans l'hébergement touristique.

Ils assureraient notamment la tenue du camping du 1^{er} mai au 30 septembre avec une plage horaire d'accueil plus conséquente, l'entretien des sanitaires, la location du matériel nautique, la tonte régulière des plateformes mais surtout ils s'occuperaient de la promotion, de la communication et de la visibilité du camping pour améliorer son taux de remplissage. La commune conserverait la charge de fournir et entretenir les infrastructures mais également réaliser le gros entretien d'avant-saison comme l'élagage, la tonte...

M.BIDAUD informe les membres de l'assemblée, que suite à son entretien avec Monsieur le Receveur municipal, ce partenariat pourrait revêtir la forme d'un bail commercial saisonnier de 6 mois reconductible sur 3 ans. Le Secrétariat a presque fini la rédaction du projet de bail.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que la saison 2020 se préparant dès maintenant, il convient de prendre une décision quant à ce possible partenariat avec M. et Mme VAN ZADELHOFF,

Considérant que ce partenariat peut être conclu dans le cadre d'un bail commercial pouvant être renouvelé ou non à l'issue de la première saison d'exploitation,

Considérant que ce partenariat entre dans le cadre de la dynamique de requalification du site du lac,

Le conseil municipal décide, après délibération et à l'unanimité :

- **de donner son accord de principe quant au partenariat envisagé avec M et Mme VAN ZADELHOFF,**
- **de fixer le montant du loyer lors d'une prochaine réunion afin de prendre le temps d'analyser l'ensemble des charges inhérentes au camping,**
- **de faire relire le projet de bail par M. DUMONT SAINT PRIEST et Monsieur le Trésorier municipal puis de le transmettre à l'ensemble des membres du conseil municipal.**

6 - Questions diverses

a) Référendum d'initiative partagée (RIP) : « Aéroports de Paris »

M. PICHOTZKI autorisé à prendre la parole, sollicite la collectivité, dans le cadre du RIP, pour avoir un accès internet afin de faciliter, notamment en direction des personnes âgées ou handicapées, les soutiens à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public des aérodromes de Paris.

En effet, les électeurs souhaitant apporter leur soutien peuvent soit le déposer directement sous forme électronique sur le site internet dédié soit au format papier auprès de certaines mairies fixées pour le département de la Haute-Vienne par l'arrêté préfectoral du 05 juin 2019 comme Saint-Léonard-de-Noblat et Eymoutiers.

Le conseil municipal informe M. PICHOTZKI qu'un tel accès est disponible sur les 3 postes informatiques de la bibliothèque située à côté de l'Eglise. M. PICHOTZKI se propose d'assister, informatiquement parlant, en complément de la bibliothécaire, les personnes souhaitant déposer leur soutien. La bibliothèque étant intercommunale ainsi que le personnel y travaillant, le conseil municipal informe M. PICHOTZKI que l'accord de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière est un prérequis incontournable.

En outre, M. PAQUET rapporte que peu de personnes sont au courant qu'une telle procédure est en cours. M. PICHOTZKI souhaite que la collectivité relaie cette information auprès des administrés de la commune pour une meilleure visibilité du référendum tout en précisant que les cartes d'identité et d'électeur sont indispensables pour aller bout du processus du dépôt de soutien.

Les membres du conseil municipal proposent, une fois l'accord de Monsieur le Président de la Communauté de Communes obtenu, de diffuser cette information c'est-à-dire la possibilité d'une assistance à la bibliothèque pour le dépôt de son soutien à la proposition de loi, **sur le site internet communal ainsi que sur le bulletin municipal de janvier 2020 via un encart.**

b) Poursuite du contentieux Flacassier

Suite au conseil du 21 août dernier et après prise de contact avec la SMABTP (assurance dommages-ouvrage), la municipalité a fini par avoir gain de cause et a réussi à obtenir la visite sur site d'un expert en la personne de M. Frédéric MERCIER de SAS CLE LIMOGES.

Cela étant, cet accord ne préjuge en rien la position de la SMABTP quant à l'application des garanties consécutives à l'analyse du rapport remis par M.MERCIER.

Nous sommes aujourd'hui dans l'attente de sa venue.

Entre temps, la Mairie a été destinataire d'un courrier émis par l'avocat de M. FLACASSIER mettant en demeure la collectivité de payer la somme due à M. FLACASSIER en raison de la levée de l'ensemble des réserves en date du 24 septembre 2018 et « qu'aucune réclamation ni aucune démarche propre à élever une contestation à l'encontre de la société FLACASSIER BATIMENT n'a été émise »...

M.BIDAUD indique que ledit courrier va être transmis au cabinet d'avocat représentant la commune dans ce dossier pour réponse. Le conseil municipal ne manquera pas d'être informé de la suite de cette affaire.

c) Modernisation et sécurisation des réseaux à Breix

M.BIDAUD informe les membres de l'assemblée délibérante que cette opération est dorénavant estimée à 37 860,22 euros au lieu des 49 000 euros initialement prévus. Cette réduction de coût provient du fait que les réseaux vont être enfouis au niveau de l'accotement et non plus sous la voirie.

d) Le bon coin : démolition

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que M.GUESNON, propriétaire du bien immeuble nommé le Bon Coin avait porté plainte auprès de Monsieur le Procureur de la République, à l'encontre de son liquidateur judiciaire, Maître GIRAUDEAU, pour son inaction depuis 12 ans.

Suite à cette plainte, Maître GIRAUDEAU a été condamné par le Tribunal du Commerce de Coutances à procéder avant le 3 décembre 2019 à la démolition dudit immeuble à ses propres frais et d'en apporter la preuve.

Une nouvelle audience est prévue le mardi 3 décembre.

Le conseil sera avisé, le cas échéant, de tous nouveaux éléments.

e) Ancien CLEP : vente aux enchères

Monsieur le Maire rapporte aux membres du conseil municipal qu'une vente aux enchères publiques a eu lieu le 21 octobre dernier pour « l'ensemble immobilier à usage d'hébergement, d'habitation, de centre équestre et de centre de vacances - les Hauts de Bujaleuf ».

f) Aménagement de la rue des commerçants

Suite à la réflexion engagée par la municipalité quant au devenir du centre ancien de la commune fondée sur la rénovation de son entrée de bourg coté Eymoutiers, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Haute-Vienne est venu, le 11 octobre dernier, présenter son rapport à la mairie. M et Mme TERRIER, M. KONINGS, Mme SOURDOULAUD, Mme CHAMPAUD et M. BIDAUD étaient présents à cette réunion.

Le CAUE a réinséré le projet initial, qui visait en outre à reconverter une ancienne maison de bourg en logements locatifs passerelles et à créer une halle marchande, dans le fonctionnement général du bourg.

Dans le but d'assurer une cohérence dans le futur aménagement, le CAUE a proposé 3 scénarii d'orientations d'aménagement où une zone partagée (2) permettrait d'apporter une réponse aux problèmes de circulation motorisée et piétonne sur la rue d'Eymoutiers. L'implantation du bâti sur cette rue, caractéristique des centres anciens, offre la possibilité de définir un périmètre où la vitesse pourra être limitée à 20 km/h et permettre le stationnement. Les trottoirs pourront alors être effacés pour rendre une place plus importante aux piétons en rétablissant une continuité piétonne et ainsi conforter les derniers commerces. Cette zone partagée peut créer une ambiance de place où le piéton pourra circuler en sécurité sur l'ensemble de la zone. La réalisation de cet espace de mixité piétons/véhicules devra se faire en amont de la « porte » de la rue (3) en créant une placette au-devant dudit bâtiment tout en respectant l'aménagement réalisé aux abords de l'Eglise et de la Mairie (1). Elle permettra la valorisation et l'embellissement du centre bourg et participera à valoriser le bâti vacant ainsi que les commerces vacants pour faciliter leur reprise. Cet aménagement devra être utilisé pour sensibiliser les propriétaires (4) sur la qualité architecturale du site et rénover en conséquence.

M.BIDAUD rappelle pour information, que le Département et la Communauté de Communes des Portes de Vassivière verse respectivement 1 000 et 2 000 euros d'aide aux propriétaires se lançant dans la rénovation extérieure de leur bâti. M.ANOMAN propose, le moment venu, que la commune participe également financièrement à ce type d'incitation.

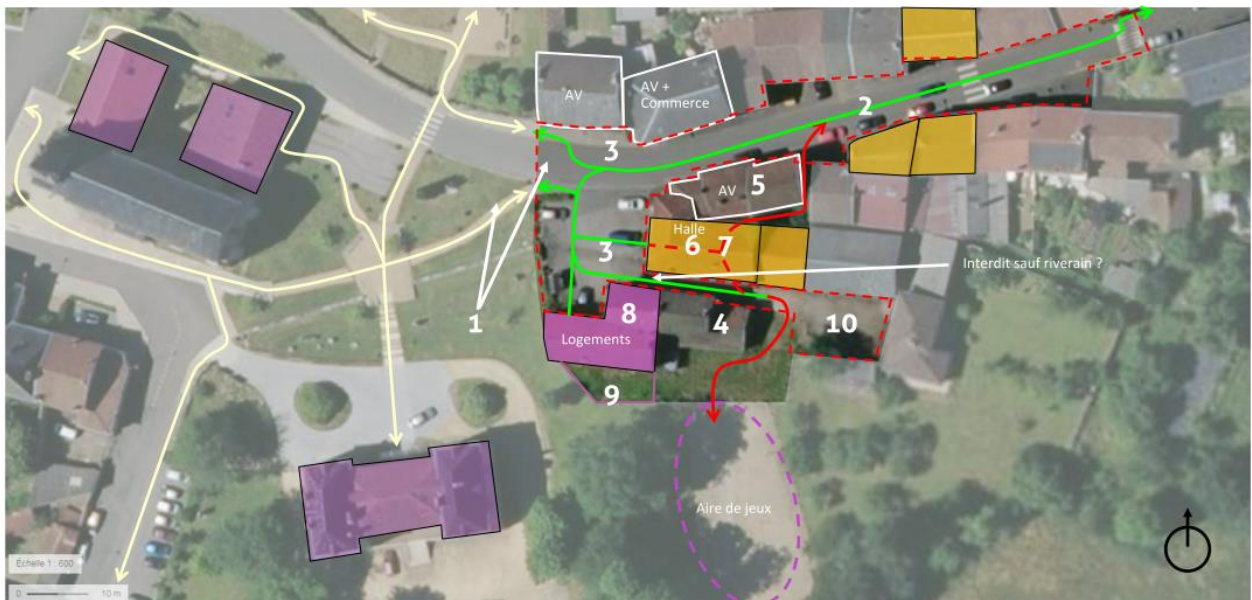
Scénario 1 : « renforcer la centralité du centre ancien »

Dans cette optique, le maintien en partie du bâtiment en vente (5) à l'aplomb de la rue d'Eymoutiers permettrait de conserver cette ambiance « de seuil » du centre-bourg. Néanmoins la question du réemploi se poserait pour ce bâti.

Suite à la destruction du bâtiment en mauvais état (le Bon Coin), il conviendrait de concevoir une halle (6) qui s'inscrirait sur l'ancienne implantation pour garder l'identité et la forme du cœur ancien du centre bourg ce qui faciliterait son intégration. La grange mitoyenne pourrait être maintenue et en être le point d'amorce. La création d'ouvertures sur cet ensemble (7) établirait la liaison entre la rue d'Eymoutiers et l'aire de jeux au sud. Cette continuité contribuerait donc à insérer la halle dans la l'alignement des commerces de la première tranche de la rue d'Eymoutiers.

Le bâti communal au sud (8 – Maison Dutreix) pourrait accueillir un logement « passerelle ». Il faudra cependant veiller à aménager l'espace à l'avant (stationnement paysager) dans la continuité de celui réalisé à l'ouest en 2014 tout en maintenant à l'arrière (9) un espace vert fermé propre aux logements, à moins d'ouvrir sur l'ensemble de l'espace vert de la mairie (au choix).

Un aménagement de cet espace (10) permettrait de rompre avec la logique présente d'espace public/espace privé et de faire en sorte qu'il ne soit plus considéré comme un « arrière de ... ».



Scénario 2 : « La reconquête du centre bourg »

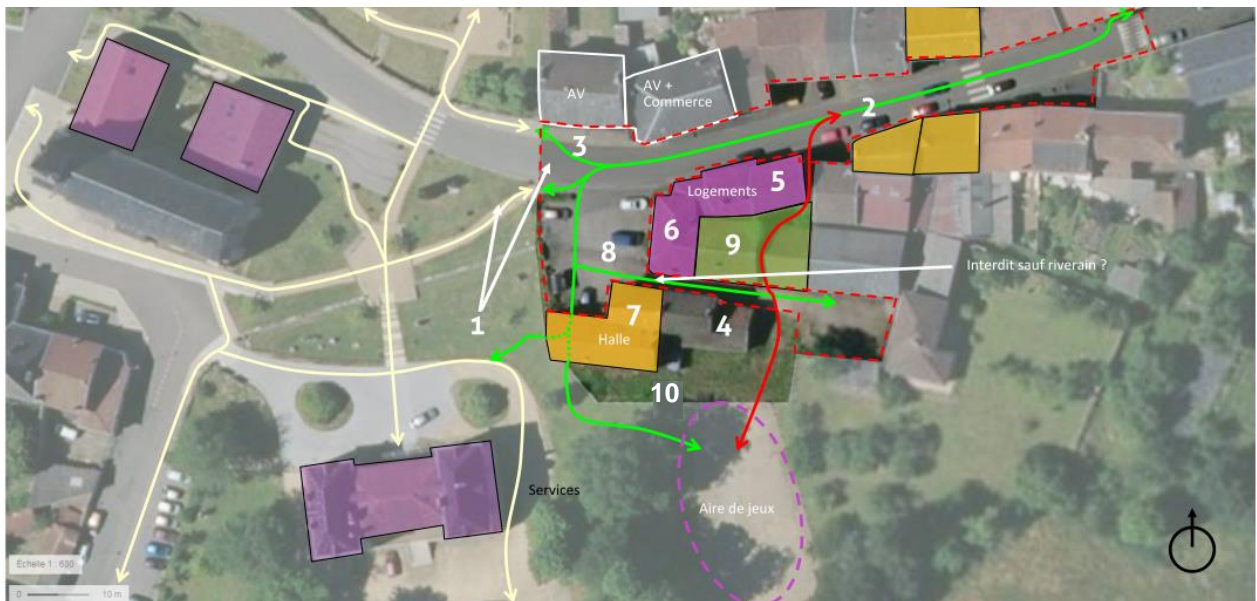
Le bâti de bourg en vente (5) à l'aplomb de la rue d'Eymoutiers, présente une situation particulière qui ne facilitera pas sa reprise. En partant de ce postulat, la collectivité pourrait acquérir ce bâtiment pour en faire des logements passerelles. Cette opération pourrait permettre la reprise de ce bâti vacant tout en maintenant la fonction de « porte » qui valorise le centre bourg et favorise la réduction de la vitesse à l'approche de la rue d'Eymoutiers.

Une extension (6) sur les traces de l'ancien bâtiment «Le Bon Coin» permettrait l'accueil de logements supplémentaires et ainsi le maintien de la morphologie du centre ancien. Le bâtiment communal plus au sud (7 – Maison Dutreix) pourrait accueillir, au rez-de-chaussée, une halle ouverte. Sa position stratégique dans le tissu du bourg ancien peut jouer le rôle d'espace de transition entre la Mairie et son parc mais aussi faire le lien entre le tissu ancien de la rue d'Eymoutiers et les nouveaux logements passerelles. L'étage pourrait proposer une solution de stockage pour la collectivité et la maison attenante, elle, une solution d'accueil pour les associations, pour un nouveau service ou une nouvelle activité (artisans, nouveaux commerces, profession libérale, télétravail, tiers lieux...)

L'espace (8) disponible aux abords des futurs logements passerelles et à l'avant de la halle pourrait accueillir un stationnement paysager dans l'esprit de l'aménagement récemment réalisé en centre bourg. Une cohérence du futur projet avec les aménagements récents devra être assurée.

A l'arrière de ces futurs logements, la création d'un nouvel espace vert public (9) ouvert profiterait aux futurs locataires mais serait également le support de la connexion piétonne entre la rue d'Eymoutiers et l'espace vert de la mairie (aire de jeux). La grange mitoyenne en bon état pourrait être maintenue et devenir traversante.

Le retrait de la clôture (10) éviterait la fragmentation de l'espace public et apporterait ainsi de la cohérence et du lien dans cette partie du bourg.



Scénario 3 :

(Il est issu des échanges et des discussions qui ont eu lieu durant la présentation de cette étude le 11 octobre dernier et reprend des éléments des scénarios 1 et 2.)

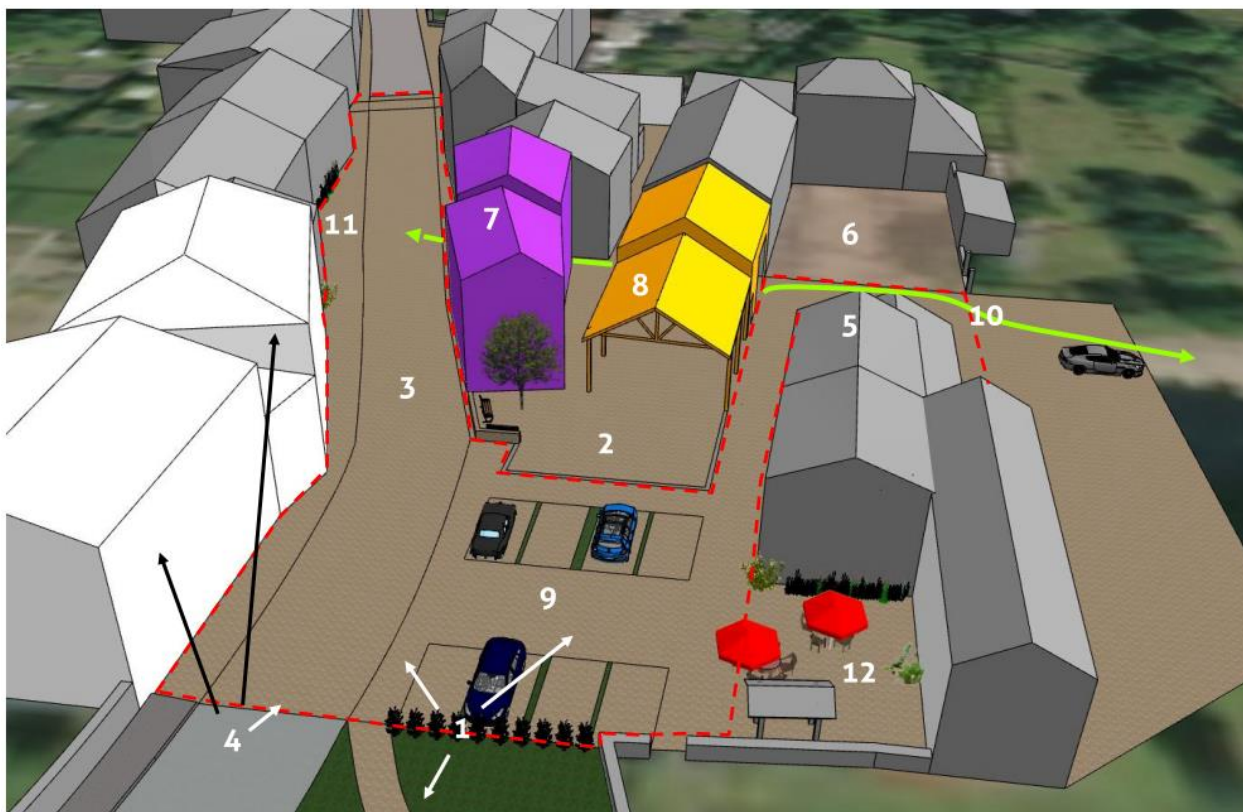
Ce scénario propose d'acquérir les bâtiments à l'entrée de la rue d'Eymoutiers (7) actuellement en vente pour y accueillir des logements passerelles et éventuellement un local commercial éphémère. Cette action pourrait amorcer un nouveau dynamisme pour cette rue. Il faudra cependant marquer le lieu ou une partie du bâtiment qui a été détruit (le Bon Coin) pour « tenir la place », par des aménagements (muret, plantation, mobilier urbain etc...). La végétalisation du pignon pourrait harmoniser le fondu du bâtiment dans son environnement.

La construction d'une halle en partie à l'emplacement du bâtiment « Le Bon Coin » et dans la continuité de la grange (Maison Dutreix) pourrait également être envisagée pour accueillir, par exemple, le marché du vendredi matin mais aussi l'aménagement d'un parking paysager (9) de qualité sur la « placette », en reprenant le vocabulaire existant aux abords de l'Eglise.

Du stationnement complémentaire (10) pourrait également être prévu à l'arrière de l'îlot, en connexion directe avec la rue d'Eymoutiers via la halle ou la grange devenue traversante et la venelle (trait vert sur l'illustration). Le statut privé/public resterait à être éclairci.

Une réflexion serait à mener sur des plantations de pieds de mur de la rue d'Eymoutiers et ses abords pour valoriser la rue et les façades du bâti privé par une simple intervention sur le domaine public. *(Nota : un diagnostic est cours cf questions diverses point h).*

Un petit aménagement d'accueil (12) d'activités estivales temporaires (expositions, café-rencontres, etc...) dans le local de l'ancienne forge pourrait s'étendre sur la petite place à l'avant et créer ainsi une certaine dynamique dans le centre ancien.



Suite à ce rapport, le conseil municipal a jusqu'au mois de janvier pour choisir parmi les orientations d'aménagement proposées notamment en raison de la démolition du Bon Coin qui devrait avoir lieu, comme mentionné précédemment (question diverse point d), avant le 03 décembre 2019.

Une fois l'orientation retenue et le projet d'aménagement défini, le dossier du CAUE sera transmis à l'ATEC (Agence Technique de la Haute-Vienne) pour l'estimation, le tracé de l'esquisse et les subventions pouvant être recueillies. L'ensemble de ces éléments devrait être en possession de la collectivité vers la fin du 1^{er} semestre 2020. Pour information, la réalisation de cette opération nécessitera la présence d'un architecte paysager en tant que maîtrise d'œuvre.

g) Optimisation des bases fiscales

M. BIDAUD porte à la connaissance du conseil sa participation ainsi que celle de Mme BONNEVAL à la formation sur l'optimisation des bases fiscales organisée par la Communauté de Communes le 15 octobre dernier.

Pour rappel, la réforme de la taxe d'habitation devant être neutre pour les budgets des communes et des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), le gouvernement s'est engagé « à compenser à l'euro près » le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation sur 3 ans (2018-2020) ainsi que sa disparition programmée en 2023 pour les résidences principales. Cette compensation se fera sur les bases fiscales existantes à un instant « t » comme cela avait été le cas pour la taxe professionnelle. De plus les bases fiscales, ayant été créées en 1970, ne reflètent plus la situation actuelle d'où la nécessité de coordonner réalité fiscale et terrain.

Ainsi dans ce contexte et par un souci d'équité fiscale, il serait opportun de procéder à une optimisation des bases fiscales.

Une réunion est prévue à la Communauté de Communes le 31 octobre prochain pour définir les suites à donner à cette première journée de formation mais aussi pour préciser le calendrier de mise en œuvre de la démarche.

h) Charte zéro pesticides

Dans le cadre de la Charte zéro pesticides, qui a été signée le mardi 15 octobre par M. BODIN en tant que représentant de la collectivité, un diagnostic a été mené par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) sur le territoire communal en présence d'agents du service technique et de M. BIDAUD.

Le diagnostic est une étape préalable importante dans le processus de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités. Il comprend plusieurs volets dont un état des lieux (diagnostic des pratiques phytosanitaires et des alternatives) et la formation des agents techniques (compréhension des enjeux, préconisations de méthodes et d'outils alternatifs)

Il demeure avant tout une étude technique de terrain qui permet de visualiser l'état actuel des pratiques de la commune et d'acquérir de nouvelles méthodes alternatives d'entretien des espaces environnementaux. En effet, chaque type d'espace de la commune est étudié et les solutions les plus adaptées seront proposées.

L'étude sera restituée en compagnie des élus et du personnel technique courant décembre.

M. BODIN explique que l'adhésion de la commune à cette Charte zéro pesticides va permettre d'acquérir du matériel alternatif subventionné à 80% par des fonds LEADER.

Pour information, M. BODIN ajoute que la plupart des communes adhérentes à la Charte font intervenir en complément de leurs agents le Relais Infos Services (RIS).

i) COOP

La commune ne dispose aujourd'hui d'aucune information officielle par écrit.

Néanmoins, M. MORIN de COOP Atlantique a confirmé lors de son entretien téléphonique avec M. BIDAUD que les 11 magasins COOP en vente, en lot indivisible, vont être repris par Carrefour Proxi. Pour le moment, aucune donnée n'a été communiquée quant au devenir du magasin COOP de Bujaleuf.

j) Festival Culture au Grand Jour

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courriel émanant du Conseil Départemental qui propose d'organiser un spectacle gratuit à Bujaleuf durant sa quinzaine culturelle « La Culture au Grand jour » qui se déroulera du 04 au 19 avril 2020. En contrepartie, la commune devra mettre à disposition, à titre gracieux, une salle et prendre en charge le repas des artistes le soir du spectacle ainsi qu'un « petit pot simple » avec le public à la fin du spectacle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition du Conseil Départemental ainsi que les conditions inhérentes à l'organisation de ce spectacle.

k) Sécurité stade

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'homologation du Stade Alphonse Vardelle est arrivée à échéance (10 ans). La visite de réhomologation du terrain est prévue le mercredi 06 novembre à 9h30. **Le conseil municipal demande à M. PAQUET d'être présent à cette visite et d'y représenter la commune.**

l) Station de reminéralisation à Augne

M. BIDAUD annonce que la visite de la station initialement prévue le lundi 21 octobre aura lieu le mardi 29 octobre à 11h.

m) Logements séniors

M. BIDAUD informe les membres du conseil que la commune de Bujaleuf est inscrite au programme ODHAC 2019. 4 logements de type F2 et F3 devraient être construits sur le terrain à l'arrière de l'ancienne mairie à partir de 2021.

n) Pylône de téléphonie mobile : informations

M.BIDAUD indique que les émetteurs des 4 opérateurs seront installés sur le pylône semaine 49. Néanmoins, nous ne disposons pas de date quant à la mise en route du système. Les membres de l'assemblée seront prévenus de toute nouvelle avancée sur ce dossier.

o) Terrain multisports

L'ouverture des plis aura lieu le mercredi 30 octobre à 14h30. Le démarrage des travaux est prévu aux alentours du 15 février 2020.

p) Repas des aînés- vœux

Le repas des aînés sera assuré cette année par M.COUSIN. La date devra être prochainement arrêtée entre le 18 et le 25 janvier 2020.

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 04 janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10